

Bulletin d'inscription

Réservé à l'ANPER

N° Client : N° Facture :

Prise en charge : OPCO MOBILITES PÔLE EMPLOI AGEFICE FIF-PL AUTRE :

(anciennement ANFA)

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email : @ Personne à contacter :

Code APE : N° SIRET :

Adhérent ANPER : OUI NON - Effectif de l'entreprise : Moins de 11 Entre 11 et 49 Plus de 50

PERSONNE A INSCRIRE

Nom et Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Sexe H/F :

CSP : 01 Ouvrier 02 Employé 03 Technicien et agent de maîtrise 04 Ingénieur et cadre

ACTION DE FORMATION

Réf : Intitulé du stage:

Date : Nb d'heures : Lieu :

Coût : € H.T. € T.T.C*

Frais de gestion : € H.T. € T.T.C*
(30 € HT si non adhérent)

TOTAL : € H.T. € T.T.C*

* Taux de TVA en vigueur : 20%

Règlement par chèque à joindre avec ce bulletin lors de l'inscription

Fait à le

Cachet et signature

Je certifie avoir pris connaissance des conditions et modalités de financement de cette action et des engagements de l'entreprise (voir conditions au verso).

L'entrée en stage est soumise à une inscription préalable.

TOUTE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION SANS RESERVE DES CONDITIONS D'INSCRIPTION FIGURANT AU VERSO.

Bulletin d'inscription à retourner à ANPER
50 rue Rouget de Lisle - 92158 SURESNES CEDEX

N° de déclaration d'activité : 11751038575

Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info



Association Nationale
pour la Promotion de
l'Education Routière

Conditions générales d'inscription

- 1.** L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après réception du bulletin d'inscription valant bon de commande accompagné d'un règlement ou d'un avis favorable de prise en charge représentant les frais d'inscription et de gestion administrative et les frais pédagogiques. Dans le cas d'une demande de prise en charge auprès d'un OPCO, et si ce dernier émet un avis défavorable, le coût total de la formation sera dû par le client.
- 2.** Subrogation : L'association procède à la demande de prise en charge auprès de l'OPCO MOBILITES UNIQUEMENT pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés du secteur de l'enseignement de la conduite. En cas d'accord de prise en charge, le client ne restera à devoir que la différence entre le montant pris en charge et la somme due à l'ANPER par le client.
- 3.** L'ANPER décline toute responsabilité en cas d'inscription tardive entraînant un refus de prise en charge d'un OPCO. L'entreprise est tenue de s'informer des conditions de prise en charge auprès de l'OPCO concerné, notamment :
 - AGEFICE : <https://communication-agefice.fr>
 - FIF.PL : www.fifpl.fr/index.php?page=contact
 - OPCO Mobilités (sauf entreprise de moins de 11 salariés, voir supra) : <https://www.anfa-auto.fr/entreprises/former-et-qualifier-vos-salaries/les-formations-et-qualifications>
- 4.** Les programmes de formation indiqués sur les fiches descriptives sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés ou complétés par l'ANPER pour tenir compte des éventuelles évolutions de la réglementation.
- 5.** Les tarifs sont indiqués Hors Taxes et ne comprennent pas les frais de repas et d'hébergement des stagiaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité à l'ANPER, sauf cas de force majeure, afin de couvrir les sommes engagées et/ou dépensées pour la réalisation de l'action.
- 6.** Le règlement s'effectue comptant et sans escompte par chèque ou virement. En cas de non-respect de l'échéance, l'ANPER facturera des pénalités exigibles de plein droit et sans rappel. En outre, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance et après mise en demeure restée sans effet, l'ANPER se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours ou à venir.
- 7.** Annulation par l'ANPER : au cas où le lancement d'une action s'avèrerait impossible, le client sera informé par écrit au moins 8 jours à l'avance, hors cas de force majeure et d'effectif insuffisant pour les formations réglementées. Le client sera remboursé des sommes déjà versées, mais ne pourrait prétendre à aucune autre indemnité. Ce règlement pourra servir, après accord du client, à une autre action de formation organisée par l'ANPER.
- 8.** Désistement du client : au cas où un stagiaire déciderait de ne plus participer à une action et notifierait son désistement à l'association par écrit moins de 8 jours avant le début du stage, le règlement resterait acquis à l'association pour couvrir les frais engagés (sauf cas de force majeure).
- 9.** L'ANPER décline toute responsabilité en cas d'utilisation de véhicule personnel par les participants au stage.
- 10.** Protection des données personnelles (RGPD) : afin de traiter les demandes d'inscription et d'envoyer des informations commerciales, l'association collecte des données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »). L'ANPER s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : contact@anper.info en indiquant son nom, prénom, adresse email.



Bulletin d'inscription à retourner à ANPER
50 rue Rouget de Lisle - 92158 SURESNES CEDEX

N° de déclaration d'activité : 11751038575

Renseignements et inscriptions
01 41 44 82 67
www.anper.info
formationcontinue@anper.info